



Saint - Piat

LE TRAIT D'UNION

Saint-Piat et ses Hameaux

N° 76 – Janvier 2014

Bulletin Communal d'Information

*Les comptes rendus du conseil municipal sont à votre disposition à la mairie.
Les comptes rendus succincts sont consultables sur le site www.saint-piat.fr*



Edito

Madame, Monsieur,

Cette nouvelle année 2014 sera marquée par un renouvellement municipal et intercommunal partout en France.

Faisons en sorte que les 36 566 communes et leurs 375 000 conseillers municipaux continuent d'exister et d'être le caillou dans la chaussure des Préfets, comme des gouvernements.

Afin que vous puissiez vous exprimer librement et correctement, lisez attentivement la notice, mais 2 points sont très importants :

- Il ne sera plus possible de rayer ou d'ajouter des noms, sous peine de voir le bulletin invalidé.
- Vous devrez impérativement présenter une pièce d'identité et votre carte d'électeur.

L'équipe municipale et le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter, à toutes et à tous, une très bonne et heureuse année 2014.

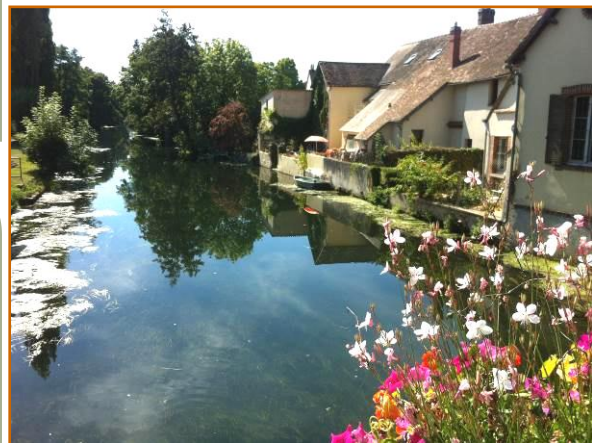
Michèle Martin



Elections Municipales 2014	page 3
Rétrospectives 2013	pages 4 à 6
Commémorations	page 7
Les rues de Saint-Piat	page 8
Flash info Nathaïde	page 9
Recensement 2014	page 10
Autour de nous	page 11
Etat Civil 2013	page 12

Dates à retenir pour 2014

Samedi 11 janvier	soirée jeux (Amicale)
Vendredi 17 janvier	Vœux de la commune
Samedi 1 ^{er} février	Concert (Harmonie de Maintenon)
Dimanche 9 février	Repas-spectacle
Dimanche 16 février	Loto de l'APE
Mercredi 19 mars	commémorations de la fin de la guerre d'Algérie
Dimanche 23 mars	1 ^{er} tour des élections municipales Scènes Euréliennes
Dimanche 30 mars	2 ^{ème} tour des élections municipales
5 et 6 avril	Pièce de théâtre (ASL Villiers le Morhier)
Vendredi 11 avril	Concert de Jazz
12 et 13 avril	Pièce de théâtre (Amicale)
26 et 27 avril	Pièce de théâtre (Les Babeleurs)
Jeudi 8 mai	Armistice de 1939-1945
Du 23 au 26 mai	Exposition d'art (salle De Boever)
Dimanche 25 mai	élections européennes
14 juin	Spectacle de danse (Amicale)
Vendredi 20 juin	remise des prix et kermesse de l'école
Dimanche 22 juin	Brocante
Samedi 28 juin	Balade familiale (Amicale)



Heures d'ouverture de la Mairie

Mardi	17 h 00 à 18 h 30
Mercredi	10 h 00 à 12 h 00
Jeudi	17 h 00 à 18 h 30
Samedi	9 h 30 à 11 h 00



INFORMATIONS GENERALES SUR LES PROCHAINES ELECTIONS MUNICIPALES

QUI AURONT LIEU LES 23 ET 30 MARS 2014 DANS LES COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS

Le chiffre de la population à prendre en compte sera celui en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

Désormais, dans les communes de **1000 habitants ou plus**, les conseillers municipaux seront élus au **scrutin de liste à deux tours, à la proportionnelle avec prime majoritaire**.

Les listes respecteront le principe de **parité** (alternance systématique d'un homme et d'une femme).

La déclaration de candidature est désormais obligatoire, pour tous les candidats, et ce quelle que soit la taille de la commune. **Il ne sera donc plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate au préalable.**

Attention ! La déclaration de candidature est obligatoire avant chaque tour de scrutin.

Avec ce mode de scrutin, les listes sont « bloquées » : elles comprennent autant de noms de candidats que de sièges à pouvoir et il ne sera plus possible de rayer ou d'ajouter des noms, sous peine de voir le bulletin invalidé. Les listes des candidats déclarés seront affichées dans les bureaux de vote, ainsi que le nombre de conseillers à élire.

Pour la première fois, **les conseillers municipaux et les conseillers communautaires seront élus en même temps** et pour la même durée de mandat (six ans). Les conseillers communautaires seront obligatoirement conseillers municipaux. **Les bulletins de vote comporteront donc deux listes :**

- À gauche, la liste des candidats aux élections municipales ;
- À droite, la liste des candidats aux élections communautaires (le nombre des candidats sera ici proportionnel au nombre de sièges attribués à la commune au sein de la communauté de communes ou d'agglomération) (**2 sièges pour Saint-Piat**).

Au premier tour, **la liste qui obtiendra la majorité absolue des suffrages exprimés se verra attribuer 50% des sièges**. Les autres sièges seront répartis entre toutes les listes en fonction des suffrages exprimés.

Un second tour sera organisé si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue des suffrages. **Seules peuvent se présenter au second tour les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour.**

Peuvent fusionner, au second tour, les listes ayant au moins obtenu 5 % des suffrages. Dès lors, c'est la liste qui a recueilli le plus de suffrages qui se verra attribuer 50% des sièges. Les autres sièges seront répartis entre toutes les listes ayant obtenue au moins 5% des suffrages exprimés.

Lors de sa première réunion, le conseil municipal élira le maire, au scrutin secret et à la majorité absolue. Les mêmes modalités de désignation valent pour les adjoints qui seront élus au scrutin de liste bloquée (sans panachage), secret avec respect de la parité et à la majorité absolue.

ATTENTION : lors de ces élections vous devrez présenter une pièce d'identité accompagnée de votre carte d'électeur pour pouvoir voter. Si vous n'avez plus votre carte d'électeur, vous pouvez demander à la Mairie de vous établir une attestation d'inscription.

RETROSPECTIVES 2013

Fête Nationale
14 juillet



Chasse aux œufs
1^{er} avril



Repas des Aïnés
12 octobre



RETROSPECTIVES 2013



Brocante organisé
par les Amis
ILLSCHWANG
24 juin



Marché de Noël
organisé par Paroisse
Saint-Piat / Jouy
17 novembre



Le Père à Noël
pour les moins de
3 ans
7 décembre



Il y a toujours un évènement à Saint-Piat...



Concert donné à l'église organisé par le Comité des Fêtes 28 septembre



Jazz Manouche organisé par le Comité des Fêtes 8 novembre



Mon Voisin est un Artiste organisé par le Comité des Fêtes 9 et 10 novembre



N'oublions jamais que des femmes et des hommes au péril de leur vie se sont battus pour notre Liberté.

Commémorations

L'**armistice de 1918**, signé le **11 novembre 1918** marque la fin des combats de la **Première Guerre mondiale (1914-1918)**, la victoire des **Alliés** et la défaite totale de l'**Allemagne**.



Aidez les crapauds à traverser !

Pourquoi les crapauds migrent

Les crapauds sont des animaux terrestres. Mais au printemps, **ils rejoignent les mares pour se reproduire**, comme tous les amphibiens (grenouilles, tritons, salamandres...). **Puis ils repartent** vers leur lieu de vie, ce qui fait deux migrations. Lorsqu'une route traverse leur voie migratoire, comme c'est le cas autour de Saint-Piat, c'est l'hécatombe. Et en été, quand leurs têtards se seront métamorphosés en **crapelets**, ils traverseront également la route. Les écrasements seront moins visibles, mais tout aussi meurtriers.

Pourquoi ils sont utiles

Pendant une saison chaude, **chaque crapaud engloutit plus de 10 000 fourmis, limaces, moustiques et autres bestioles indésirables**. C'est un véritable insecticide naturel, non polluant et gratuit. Pour cette raison, et parce qu'ils se raréfient, les crapauds sont des animaux protégés par la loi.

Sont-ils dangereux ?

Non. Cependant, leur peau contient des toxiques, il faut décourager vos animaux domestiques de les attraper. Si vous devez prendre des crapauds pour leur faire traverser la route, évitez de vous frotter les yeux ensuite, et **lavez-vous les mains** après la manipulation. Rien de plus.



Que peut-on faire ?

Eviter les produits chimiques anti-limaces dans le jardin, qui empoisonnent les crapauds, les orvets, les hérissons, vos légumes et... vous-même.

Et dans l'immédiat, ralentir, ou mieux : les aider à traverser.
Alors à vos seaux, lampes-torches et gilets fluo !

Renseignements sur l'opération :
Eure-et-Loir Nature
Marlène Rousseau

02 37 30 96 96 – m.rousseau@eln28.org – www.eln28.org

Informations sur la protection des amphibiens :

<http://www.aspas-nature.org/campagnes/protection/protegeons-nos-amphibiens/protegeons-nos-amphibiens/>

A L'ECOUTE DE NOS LECTEURS



Suite à l'article paru dans le précédent TRAIT D'UNION "C'était en 1963... Il ya 50 ans", Madame Raymond MAUGARS nous a apporté quelques précisions quant à la dénomination des rues du village.

Tout d'abord, il convient de signaler une erreur de transcription concernant la délibération du 15 septembre 1963 :

- > la rue Jean Moulin allait *"de la rue Robert Poisson au pont de Soulaire"* et non pas de la rue Robert Poisson à l'immeuble Jean Maugars,
- > la rue de la Jouvence allait, elle, *"de la rue Robert Poisson à la rue Jean Moulin"* et non pas au pont de Soulaire.

La rue du Marais qui, suite à la décision du Conseil municipal du 15 septembre 1963, allait *"de l'immeuble Vaillant à l'immeuble Maugars Jean"* a ensuite été recoupée au droit de l'avenue de la Gare. En effet, suite à des problèmes concernant la distribution du courrier, le Conseil municipal dans sa séance du 8 décembre 1978 a décidé :

- > *"de maintenir la dénomination "Rue du Marais" depuis la jonction avec une rue portant le même nom sur la commune de Mévoisins jusqu'au carrefour de la gare,*
- > *de continuer la numérotation à la suite de la dernière maison de Mévoisins,*
- > *de donner le nom de "Rue de Dionval" à la partie de la rue comprise entre le carrefour de la gare et la rue Jean Moulin avec une nouvelle numérotation".*

Les rues de Saint-Piat : la rue du LUXEMBOURG



Par Albert Marsot

Rue du Luxembourg¹, quel curieux nom pour une rue d'un village d'Eure-et-Loir qu'il n'est pas facile d'intégrer dans la toponymie locale classique, ceci d'autant plus qu'il est composé d'une première partie à caractère latin *"lux, luxem"* et d'une seconde manifestement germanique *"bourg, burg"*.

Quelle relation peut-il exister entre le "Grand Duché" et notre village ?

1. La première explication qui vienne à l'esprit serait celle d'une trace laissée par l'implantation dans ce secteur d'un "Régiment du Luxembourg" ayant participé aux travaux de construction de l'aqueduc de Maintenon qui devait permettre d'acheminer les eaux de l'Eure à Versailles.
2. Une deuxième possibilité, d'origine plus ancienne, serait la mémoire d'un des seigneurs de ce nom ayant participé à la guerre de Cent ans alors qu'elle sévissait dans la région.
3. Troisième hypothèse, et peut-être la plus vraisemblable, une déformation de l'appellation *"Lux-in-Burgus"* qui pourrait être la lumière des approches de la ville.

En effet, "Burgus" a eu à une certaine époque, le sens de l'entour de la cité plutôt que celui de son centre fortifié. Cette hypothèse pourrait être confortée par le fait qu'à proximité se situe, sur le coteau à l'ouest du village, le lieudit "La lumière", zone éclairée le soir au coucher du soleil.

FLASH INFO SAINT PIAT



L'informatique est présente dans beaucoup d'aspects de la vie quotidienne.

Cependant, une part importante de la population en est souvent exclue : "les Séniors" et toutes les personnes n'ayant pas l'occasion de suivre des formations.

Alors qu'en 2020 un quart de la communauté européenne aura plus de 65 ans, seulement 10% à 15% utilisent par exemple Internet. Pour que la fracture numérique ne soit pas une fatalité, votre commune vous propose un atelier informatique ; des modules d'apprentissage prenant en compte vos besoins et attentes spécifiques en informatique. Grâce au réseau mobile Nathaide et la mise à disposition du matériel Votre commune n'a pas besoin pour cela d'investir dans des ordinateurs.



L'ordinateur, outil encore rébarbatif pour certains, permet malgré tout de s'informer, d'échanger, de faire des rencontres et de rester en contact avec le reste de sa famille, mais aussi de rester à jour avec les administrations, services publiques...

**OÙ EN ETES VOUS AVEC
L'ORDINATEUR, INTERNET
ET LE NUMERIQUE ?
Pas si simple...**



**En 2014 Pour Vous
Sur St Piat
ANIMATIONS
sur ORDINATEUR**

2 stages De 3 demi-journées

- Les jeudis 13 et 20 février de 14H à 17H30
 - Le mardi 18 février de 9H à 12H30
DECOUVERTE ET INITIATION
- Et /ou**
- Les jeudis 27 mars et 3 avril de 14H à 17H30
 - Le mardi 1^{er} avril de 9H à 12H30
PRATIQUE ET PERFECTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS

au 07.50.60.95.42

Sur inscription (places limitées) : 49€ / personne et par stage

Madame, Monsieur,

Cette année, vous allez être recensé(e).
Le recensement se déroulera du 16 janvier au 15 février 2014.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. **Il détermine la population officielle de chaque commune.** De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...

Au niveau local, le recensement sert notamment pour **ajuster l'action publique** aux besoins des populations :

- décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.),
- préparer les **programmes de rénovation** des quartiers,
- déterminer les **moyens de transports** à développer...

Il aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.



Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.le-recensement-et-moi.fr. Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'**intérêt général et de qualité statistique**, est **obligatoire**. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.

Visa n° 2009A001EC du ministre chargé de l'Économie, valable de **2009 à 2015**.

En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

COMITE DE JUMELAGE DU CANTON DE MAINTENON

Présidente : Marie-Claire Thomain
tél. : 02 37 28 94 09
Adresse mail du Comité :
maintenon.jumelage@orange.fr

Le jumelage cantonal franco-allemand existe depuis 1967 : le canton de Maintenon et ses 19 communes est jumelé avec le « Landkreis » d'Amberg-Sulzbach, en Bavière. En octobre 2012, c'était donc le 45^{ème} anniversaire du jumelage : les manifestations d'anniversaire ont eu lieu les 13 et 14 octobre 2012, en présence d'une importante délégation de 52 allemands, élus bavarois et sympathisants, emmenés par le Landrat de l'Etat de Bavière Richard Reisinger.

Les échanges de l'année 2013 témoignent de la vie du jumelage franco-allemand :

En mars, un groupe de 20 élèves germanophones du collège d'Epernon, première et seconde langue, et leur professeur d'allemand ont séjourné à Amberg. Ils ont visité les villes d'Amberg et de Nuremberg. Courant mai en retour, un groupe de jeunes allemands du lycée Max Reger d'Amberg a séjourné à Epernon, visité la région et la ville de Chartres. Une journée découverte à Paris était également au programme.

En août, c'est l'orchestre des « Dragons de Noailles » de Maintenon qui recevait l'orchestre de la Knabenkapelle de Auerbach, formation essentiellement composée d'adolescents, en visite en France. Ils ont donné un concert à Chartres et une représentation commune des deux formations a eu lieu dans la salle de Maintenon-Pierres.

*L'assemblée générale du Comité de jumelage aura lieu **le samedi 18 janvier 2014 à la salle polyvalente de Saint-Piat.***

Le Comité édite désormais une feuille semestrielle d'information à destination de ses adhérents : « Jumelage Infos ». Cette feuille est également en ligne sur le site internet de certaines communes et disponible dans les mairies. Un site internet du Comité de jumelage est également consultable à l'adresse suivante : maintenon.jumelage.monsite-orange.fr

Les projets pour 2014 :

Un nouvel échange scolaire est en préparation en début d'année au Collège d'Epernon et un groupe allemand de grands élèves de français de Sulzbach-Rosenberg se prépare à visiter notre région en mai.

Les « Amis d'Illschwang » de Saint-Piat recevront leurs homologues d'Illschwang en mai/juin.

Présidente des Amis d'Illschwang :
Françoise Simonnet tél. : 02 37 32 44 26

Autour de nous !...



Collégiens français et allemands à Epernon – mai 2013

Joselyne Marque a été institutrice pendant de nombreuses années à l'école de Saint-Piat. Enfants et parents gardent souvent le souvenir d'une personne efficace, proche et à l'écoute malgré sa légendaire discrétion.
[Pirouettes contes-Le blog de Jocelyne Marque, auteur jeunesse ...pirouettes.over-blog.com/](http://pirouettes.contes-Le blog de Jocelyne Marque, auteur jeunesse ...pirouettes.over-blog.com/)



En route moussaillons !

par Jocelyne Marque et Bérengère Lamy de la Chapelle

Les têtes rondes et les grands yeux séduisent les petits qui s'y reconnaissent au premier coup d'œil.

Sortie novembre 2013, isbn 978-2-36199-440-2 ISSN 1956-0362 - 20x20 cm, album relié, 32 pages quadri. 13 €



Gabin et Lilou sont en vacances sur la côte atlantique, entre Fort Boyard et Cordouan. Hélas, le mauvais temps s'est invité... Impossible de mettre le nez dehors ! Les enfants sont très déçus.

Heureusement, papa a beaucoup d'imagination : il transforme son drap de bain en un bateau de pirate. Et entraîne toute la famille dans un incroyable voyage. Et hop, voguent les moussaillons !



Ex-enseignante maternelle), Jocelyne Marque ne se résout pas à quitter l'univers des enfants. Jocelyne travaille pour divers magazines presse (Tlalair, Winnie, Charlotte aux fraises...). Quelques albums aussi : Les enquêtes de Mister Poireau (éditions Les P'tits Bérêts), Le souhait d'Hu-Jie (éditions Éponymes), Le berger aux abeilles (éditions Mille Plumes), Noël Graindesel (éditions La Plume de l'Argilète), etc.

D'abord graphiste en agence de communication, elle est actuellement graphiste et illustratrice free-lance. Des détails, des couleurs et une dose d'imagination : voici la petite recette pour des illustrations à sa manière !



dès 3 ans

...en veille. Une main au-dessus des yeux, l'autre au bout d'un moment, elle hurle : « Arrêtez, arrêtez, arrêtez ! »
L'enfant pose ses pieds, se redresse, le trois-mâts file à vive allure. Découragés, les requins renoncent à le poursuivre. Ouf !



ETAT CIVIL 2013

NAISSANCE



13 décembre 2012
14 mai 2013
11 juin 2013
19 août 2013
29 novembre 2013

Nathan, Pierre, William **BERTHEAU**
Alexandre, Raoul, Daniel **COCSET**
Adrien **CONDAT**
Alicia, Maelle **DIONY**
Lucas, Christophe, Michel **AUGER**

MARIAGE



06 avril 2013

ENIONA Claude, Ignace
JACQUES Marie-Joëlle, Ignace



16/12/2012	GASCON	Manuel		Le Coudray
17/12/2012	GUIGNOLLE	Paulette, Eugénie, Désirée		Chartres
13/02/2013	BARUZIER	Denise, Gilberte, Clorinde	épouse SARTOUT	Le Coudray
18/02/2013	KOPP	Raymonde Berthe	veuve HIBON	Dreux
12/03/2013	LHEYRISSOUX	Willians, Pierre, Antoine		Mainvilliers
03/04/2013	NODIER	Antonin, Auguste		Le Coudray
05/05/2013	TONDU	Jacqueline	Veuve BERTRAND	Le Coudray
27/06/2013	PÉRINET-MARQUET	Denyse, Henriette, Marie, Angélique, Julie		Le Coudray
11/08/2013	DEPIERE	Jean-Claude		Le Coudray
11/09/2013	MAIGNAN	Roselyne, Lucienne, Thérèse	épouse FRAPSAUCE	Saint-Piat
20/09/2013	BABAU	Lyliane, Pauline, Marguerite	épouse ALMERAS	Le Coudray
13/11/2013	LE BAS	Richard, Frédéric		Saint-Piat